



ET SI ON PARLAIT **DE LA PLUIE ?**

Pôle de gestion des eaux pluviales du SIBA



“

Depuis quelques années, des événements pluviométriques hors du commun pour notre territoire sont venus éprouver les habitants, les équipes du SIBA et nos infrastructures.

Elu Président en juillet 2020, je mobilise le SIBA, ses moyens et ses ressources, pour que la gestion du pluvial soit l'un des objectifs prioritaires de ces prochaines années...

... Un challenge au vue de la particularité de notre territoire.

”

Yves Foulon Président

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES...

DES ACQUIS A PRESERVER :

- La qualité des eaux ostréicoles
- La qualité des eaux de baignade



QUALITÉ DES EAUX OSTRÉICOLES



La quasi-totalité des zones ostréicoles cadastrées du Bassin sont classées A (permettant une consommation des parcs... à l'assiette !)

EVOLUTION DE LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE DES EAUX DE BAINADE DU BASSIN D'ARCACHON

COMMUNES	ANNEES PLAGES	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020			
LA TESTE DE BUCH	SALIE N.									A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A										
	LA LAGUNE							AB	AB	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A									
	PETIT NICE	A	AB	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A								
	CORNICHE	C	B	A	A	B	B	A	A	A	A	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A								
	CAZAUX	AB	C	A	B	C	A	C	C	B	A	B	A	A	A	A	A	A	A	B	A	A	A	A	A	B	A	A	B	A	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A								
ARCACHON	MOULLEAU			D	D	C	C	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A										
	PEREIRE	C	C	C	C	C	B	B	B	A	A	A	A	A	A	A	B	B	B	B	B	B	C	B	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A										
	THIERS	C	C	B	C	C	C	C	B	A	A	A	A	A	B	A	A	A	B	A	A	B	B	B	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A									
GUJAN MESTRAS	LA HUME	D	D	C	C	D	B	B	B	B	B	B	B	A	A	B	B	B	B	A	A	B	B	B	A	B	B	A	A	B	A	A	B	A	A	A	A	B										
	LARROS		C	C	C	A	B	B	A	B	A	A	A	A	A	A	A	B	A	A	A	B	A	A	A	B	A	A	A	B	B	B	A	A	A	A	A	A										
	LE CANAL																																															
LE TEICH	PLAN D'EAU											B	AB	B	B	C	C	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	A	B	A	A	B	B	A	A	B	A											
AUDENGE	E. ORTEL	C	C	A	CD	AB	C	CD	A	AB	A	AB	AB	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	B	A	A	A	B	A											
	GRAVEYRON		D	C	D	B	C	C	B	B	B	B	A	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	A	B	A	A	B	B	B	A	B	A											
LANTON	TAUSSAT	C	B	C	C	A	D	A	B	C	A	B	B	B	B	B	B	B	A	B	B	A	A	A	A	A	B	A	A	A	A	B	A	A	A	A	A	A										
	B. Aménagée																				A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	B	A	A	A	A	A	A										
	ROUMINGUE	AB	A	B	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A																								
ANDERNOS	BETEY	C	C	C	C	B	C	A	A	A	A	B	A	B	A	B	A	B	B	B	A	A	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	B	A	A										
ARES	ST BRICE	C	A	B	A	B	C	C	A	A	A	B	B	A	A	A	A	A	B	B	A	A	A	B	B	B	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A										
	PLAN D'EAU											A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	B	B	B	A	B	B	A	B	B	B	A	B	B	A	A	A	A										
	LA LAGUNE	CD	AB	A	B	A	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	B	A	A	A	A	A	A																								
LEGE CAP FERRET	CLAOUY	A	A	B	A	C	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	B	A	B	B	A	B	A	A	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A										
	VIVIERS					AB	A	B	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A																					
	TRUC VERT																																															
	BELISAIRE	A	A	B	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A										
	PHARE				A	A	C	B	A	A	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A										
	OCEAN	AB	A	AB	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A																							
Gd CROHOT	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	A	AB	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A										

QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE

Classement selon la directive européenne de 1975					
A	AB	Eau de bonne qualité	B	Eau de qualité moyenne	C
					D
					Eau de mauvaise qualité

Classement selon la directive européenne de 2006			
Qualité excellente	Qualité bonne	Qualité suffisante	Qualité insuffisante

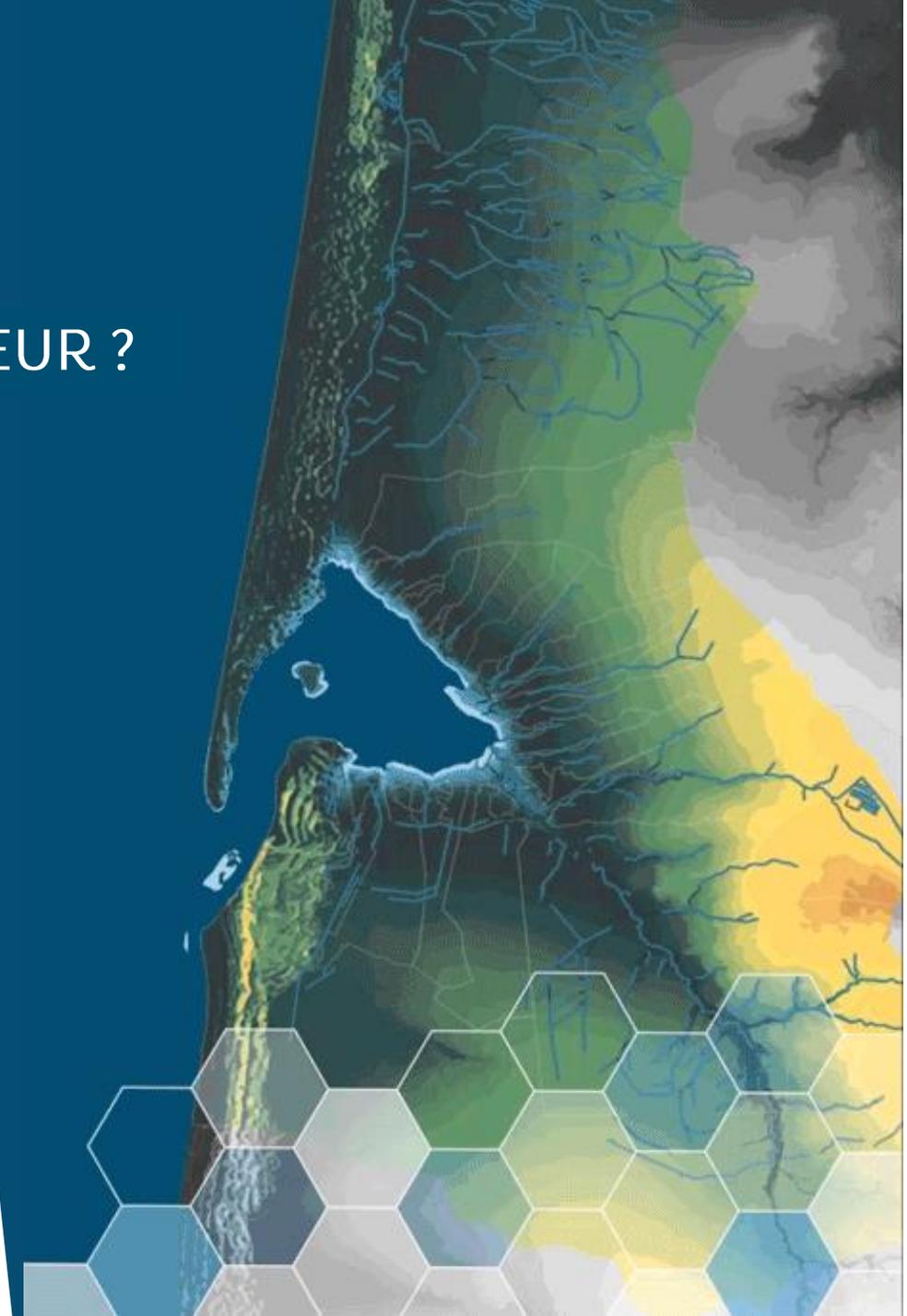
POURQUOI LA GESTION DES EAUX

PLUVIALES UN ENJEU MAJEUR ?

parce que le Bassin d'Arcachon
est l'exutoire (= le réceptacle)
des eaux d'infiltration
et de ruissellement...

**MAIS AUSSI DES COURS
D'EAU ALENTOURS.**

(Dans un rayon de 100 km)





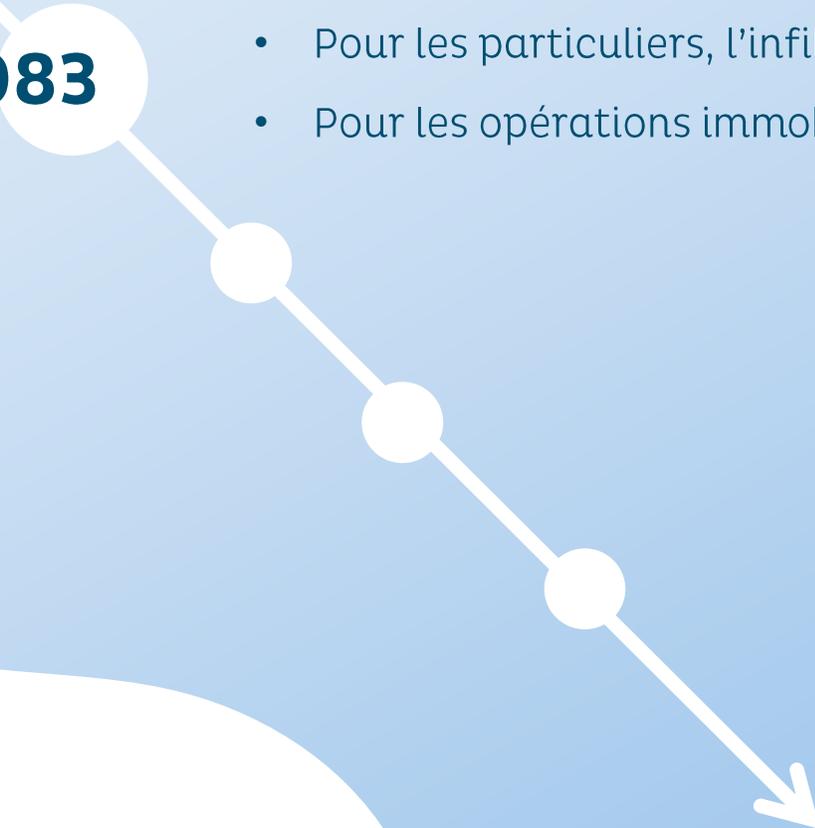
...UNE COMPETENCE « RECENTE » POUR LE SIBA

L'exploitation et la gestion des eaux pluviales constituent une compétence « en tant que telle » pour le SIBA, depuis le 1^{er} janvier 2018 ...

UNE COMPETENCE RECENTE POUR LE SIBA EN TERME D'EXPLOITATION

...MAIS UN ENJEU PARTAGÉ AVEC LES COMMUNES DEPUIS 1980

Depuis 1983



Le SIBA instruit tous les actes d'urbanisme en imposant :

- Pour les particuliers, l'infiltration à la parcelle
- Pour les opérations immobilières : une solution compensatoire

DEPUIS LES ANNÉES 1980, LA FIN DU RÈGNE DU TOUT TUYAU...

Au niveau national, la politique du « tout-tuyau » a souvent prévalu pour gérer les eaux pluviales : or, ce principe présentait de nombreuses limites :

- les eaux pluviales peuvent véhiculer des charges polluantes, notamment via les surfaces imperméabilisées.



ALTERNATIVES AU TOUT-TUYAU, pour protéger le Bassin :

RALENTIR, STOCKER, INFILTRER, PIÉGER LA POLLUTION PAR :

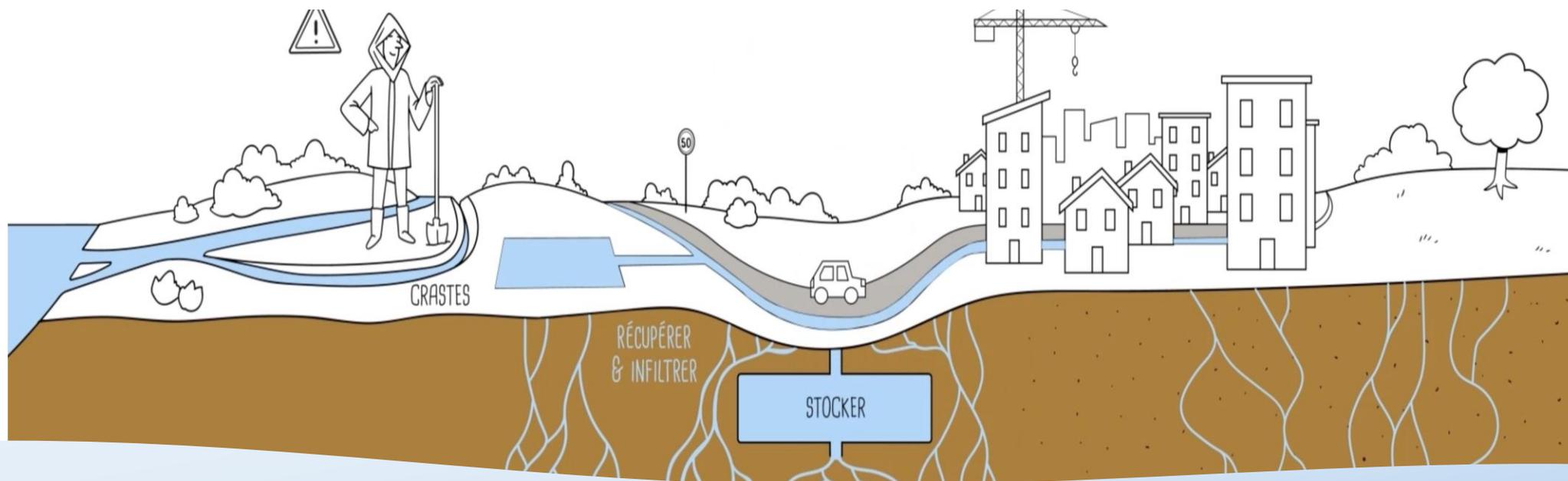
- La limitation de la concentration rapide des eaux vers l'aval.
- La réduction des risques de dégradation du milieu récepteur par les flux de polluants, en les traitants à la source.
- L'infiltration, **in situ à la parcelle**, pour recréer le cycle naturel de l'eau.



Ainsi depuis 1983, le SIBA impose l'infiltration à la parcelle des eaux de pluie qui confère aujourd'hui une protection qualitative du plan d'eau et surtout une longueur d'avance...

L'INFILTRATION DIMINUE QUANTITATIVEMENT LES INONDATIONS

AVEC UN EFFET DIRECT SUR LA PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES



<https://vimeo.com/187143328>

DE FAIT, DIMINUER LES INONDATIONS CONTRIBUE À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU DU BASSIN !!

UNE COMPETENCE RECENTE POUR LE SIBA EN TERME D'EXPLOITATION

...MAIS UN ENJEU PARTAGÉ AVEC LES COMMUNES DEPUIS 1980

Depuis 1983

Le SIBA instruit tous les actes d'urbanisme en imposant :

- Pour les particuliers, l'infiltration à la parcelle
- Pour les opérations immobilières : une solution compensatoire

Schémas Directeurs de Gestion
des eaux pluviales

OBJECTIF : analyser le fonctionnement hydraulique et mettre en exergue les dysfonctionnements. Un Plan d'actions en découle.



UNE COMPETENCE RECENTE POUR LE SIBA EN TERME D'EXPLOITATION

...MAIS UN ENJEU PARTAGÉ AVEC LES COMMUNES DEPUIS 1980

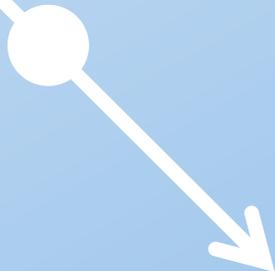
Depuis 1983

Le SIBA instruit tous les actes d'urbanisme en imposant :

- Pour les particuliers, l'infiltration à la parcelle
- Pour les opérations immobilières : une solution compensatoire

Schémas Directeurs de Gestion des eaux Pluviales

Travaux structurants portés par le SIBA



DES EXEMPLES DE TRAVAUX STRUCTURANTS PORTÉS PAR LE SIBA



UNE COMPETENCE RECENTE POUR LE SIBA EN TERME D'EXPLOITATION

...MAIS UN ENJEU PARTAGÉ AVEC LES COMMUNES DEPUIS 1980

Depuis 1983

Le SIBA instruit tous les actes d'urbanisme en imposant :

- Pour les particuliers, l'infiltration à la parcelle
- Pour les opérations immobilières : une solution compensatoire

Schémas Directeurs de Gestion des eaux Pluviales

Travaux structurants portés par le SIBA

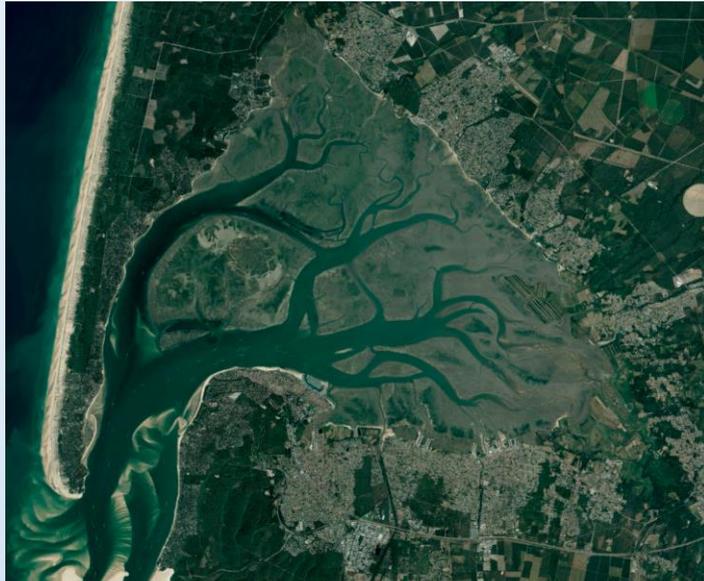
Guide Technique opérationnel partagé

Actualisation de tous les schémas directeurs et zonages

Le SIBA « proactif » en matière d'investissement

UN OUTIL DE TRAVAIL CRÉÉ PAR LE SIBA ET COMMUN À TOUS :

LE GUIDE TECHNIQUE DES EAUX PLUVIALES DU BASSIN D'ARCACHON



GUIDE TECHNIQUE

DES EAUX PLUVIALES DU BASSIN D'ARCACHON

2^{ème} ÉDITION



Arcachon
La Teste-de-Buch
Gujan-Mestras
Le Teich
Biganos
Audenge
Lanton
Andemos-Les-Bains
Arès
Lège-Cap Ferret

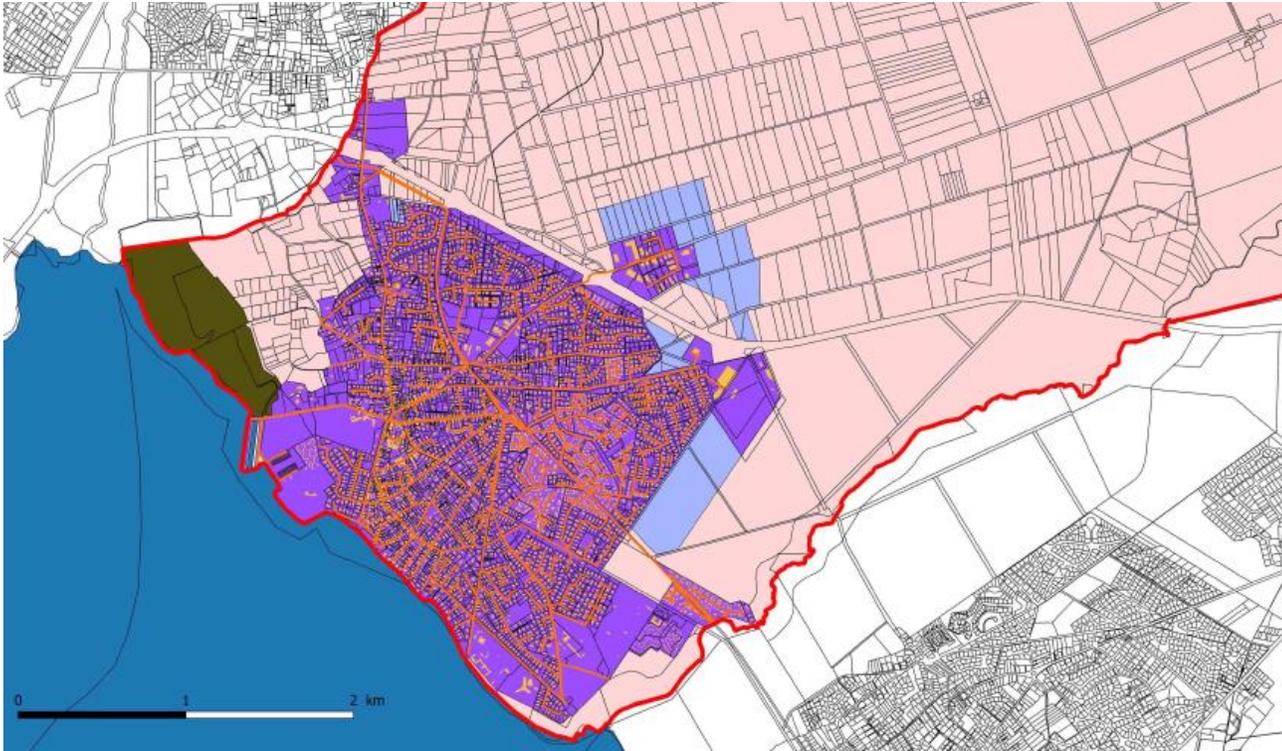
BASSIN D'ARCACHON
SYNDICAT INTERCOMMUNAL

destiné à l'usage de chacun pour mettre en œuvre une gestion raisonnée des eaux de ruissellement commune entre les professionnels de l'aménagement, les communes et les particuliers...

<https://fr.calameo.com/read/0000244215146b789cdfc>

2018 : UN ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES

EST SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE



MRAe

Mission régionale d'autorité environnementale

Région Nouvelle-Aquitaine

**Décision de la Mission régionale d'autorité environnementale
après examen au cas par cas portant,
en application de l'article R. 122-17 du Code de l'environnement,
sur l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées et
pluviales du Bassin d'Arcachon (Gironde)**

n°MRAe 2018DKNA304

dossier KPP-2018-6939

**Le Président de la Mission régionale d'autorité environnementale
Nouvelle-Aquitaine**

Vu la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-4, R. 122-17 et suivants ;

Vu le décret du n° 2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'Autorité environnementale ;

LE SIBA « PRO ACTIF » EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT



EXEMPLE :

BASSIN DE CANTERANNE à GUJAN MESTRAS 180 000 M³

pour réguler les apports intenses de la zone rurale de Gujan-Mestras, qui provoquent les débordements et inondations sur le ruisseau du Bourg et centre du Teich en période de crue (financement GEMAPI)

Après de longues périodes pluvieuses, quand les terres sont saturées d'eau et que la nappe ruisselle... il n'y a plus d'infiltration, on ne peut compter que sur des ouvrages de régulation tels que le Bassin de Canteranne.

AUJOURD'HUI, LES OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES EN CHIFFRES



DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU PLUVIAL, RÉALISÉS PAR LE SIBA, EN ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES



EXPLOITATION DE CES OUVRAGES : QUI FAIT QUOI ?

INVESTISSEMENT

NATURE DES TRAVAUX	TRAVAUX LOURDS DE VOIRIE	HORS TRAVAUX LOURDS DE VOIRIE
OUVRAGES DE GESTION DE VOIRIE :		
1 ^{ER} ETABLISSEMENT	COMMUNES	COMMUNES / PRIVÉS
RENOUVELLEMENT		SIBA
RÉPARATION		SIBA
OUVRAGES STRUCTURANTS ET TRAVAUX DÉFINIS AUX SCHÉMAS DIRECTEURS	SIBA	SIBA

ENTRETIEN

LE SIBA RÉALISE :

L'ENTRETIEN DE TOUS LES OUVRAGES ENTERRÉS
(AVALOIRS, CANALISATIONS, POMPE...)

LE CURAGE ET/OU LE REPROFILAGE DES OUVRAGES À CIEL OUVERT (BASSIN DE RÉTENTION ET FOSSÉS)

LA TONTE RESTE À LA CHARGE DES COMMUNES !

**DEPUIS
LES ANNÉES 80**

Le SIBA impose l'infiltration à la parcelle dans l'instruction des demandes d'urbanisme

**DE 1980
À 2017**

Des investissements sur le réseau pluvial, réalisés par le SIBA, en accompagnement des communes

**DEPUIS
JANVIER 2018**

Investissement et exploitation des eaux pluviales urbaines par le SIBA

2021

Une remise en question pour optimiser l'exercice de cette compétence récente

Le SIBA s'est appuyé sur un cabinet expert dans le domaine, NOSIKA, ce qui nous a permis de confronter nos niveaux d'intervention et de protection par rapport à d'autres territoires en France...

CE QU'IL EN RESSORT :

1

Les investissements réalisés par le SIBA, et **l'infiltration à la parcelle** imposée, permettent aujourd'hui d'affirmer que les pluies d'occurrence annuelle n'ont pas d'impacts sur nos communes !

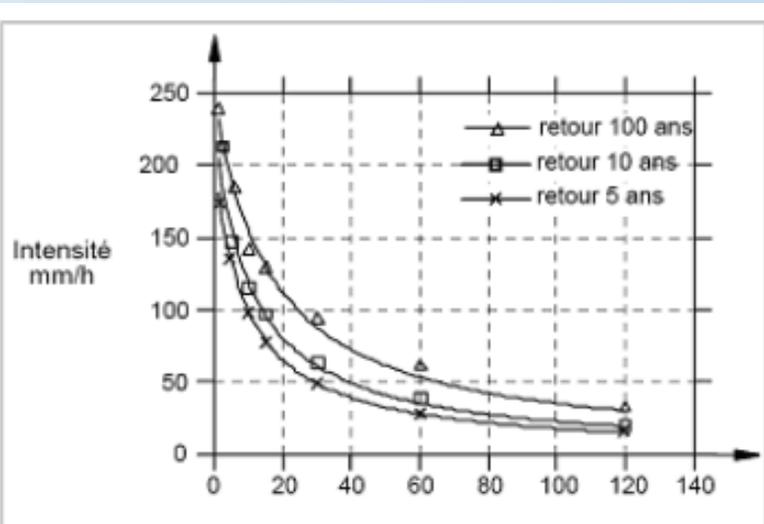
2

Nous sommes même protégés contre les pluies qui peuvent se produire tous les 10 ans (en moyenne et en fonction des secteurs)

“

C'est évidemment une statistique car on peut très bien ne rien subir pendant des décennies, et à l'inverse, des précipitations énormes peuvent se produire en l'espace de quelques années... ce qui est le cas sur le Bassin depuis 2018 !

”



Par contre, dans le cas d'un évènement trentennal et au-delà (à fortiori centennal comme l'épisode subi en mai 2020), nos communes sont impactées !

N.B. : Pluie trentennale = une pluie dont l'intensité se retrouve, en moyenne, 1 fois tous les 30 ans

**LE PLAN D' ACTIONS DU SIBA QUI EN DÉCOULE
POUR LE MANDAT 2021-2026**

1^{ère} ambition : UN SEUIL DE PROTECTION AFFICHÉ ET ASSUMÉ

L'OBJECTIF FIXÉ PAR LES ÉLUS DU SIBA EST D'ARRIVER À UNE PROTECTION CONTRE LES PLUIES TRENTENNALES (T = 30 ANS) : au lieu de 10 ans jusqu'alors !

« Seuil ambitieux sur un territoire aussi vaste que le nôtre !! »

C'est la généralisation de ce niveau de protection qui représente un challenge au vue de la particularité de notre territoire :

Pourquoi ? Les impacts d'un événement dépendent de la structuration de chaque secteur et de l'intensité de l'événement. Ex : le centre-ville d'Arcachon est impacté par les orages d'été, très courts et très violents alors que certains quartiers d'Arès souffrent à la suite de longues pluies hivernales.

2^{ème} ambition : DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'INVESTISSEMENT PRIORISÉS



Au vue de l'immensité du réseau pluvial et la diversité de ses formes (canalisations, crastes, fossés, noues...), le simple entretien régulier de l'existant constitue à lui seul un coût énorme !!!



Le SIBA dispose d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales, actualisé sur chacune des 12 communes, ce qui permet de déterminer les travaux à effectuer pour atteindre cet objectif de protection trentennale.

BUDGET ANNUEL DU PÔLE PLUVIAL DU SIBA :

- Exploitation : 1,3 M€ /an
- Investissement : entre 1,5 à 4 M€ TTC/an en fonction des travaux

3^{ème} ambition : DES OUTILS DE SURVEILLANCE « MADE IN SIBA »,

DU « SUR MESURE » ADAPTÉ AU TERRITOIRE ET SURTOUT PARTAGÉ AVEC LES 12 COMMUNES

Depuis 2018, à l'instar du pôle assainissement, le pôle pluvial du SIBA a mis en place des outils précis de télésurveillance des installations et une cartographie des demandes d'intervention des particuliers.

Toutes les informations sont visualisées en temps réel et sont mises à disposition des communes.

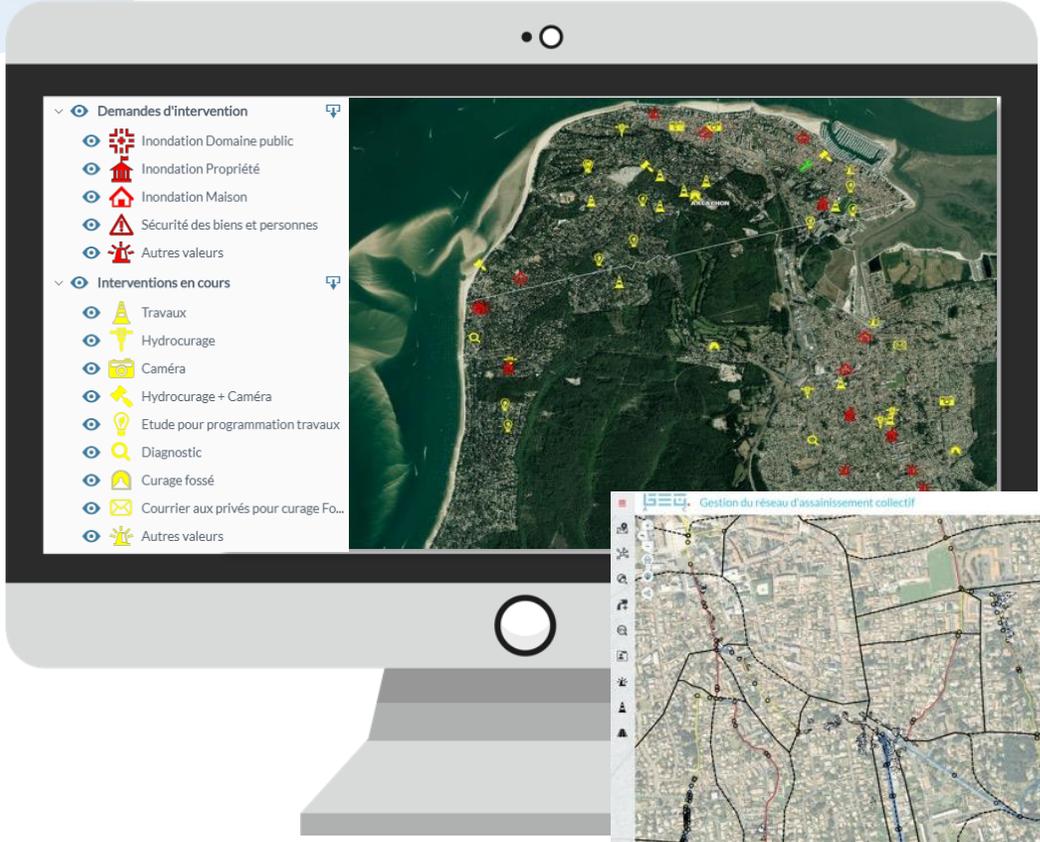
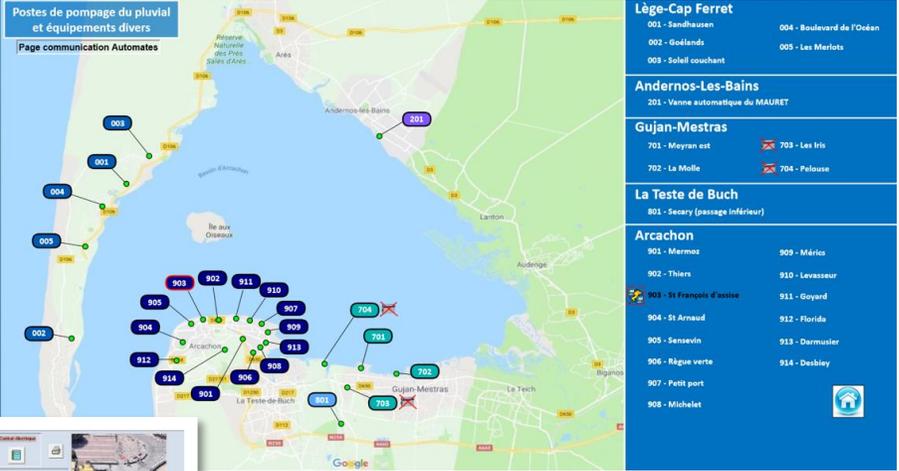


Ce qui constitue un gain d'efficacité pour nous tous ! Puisque désormais nos communes n'ont plus besoin de rappeler le SIBA pour savoir quelle suite a été donnée à la demande d'un particulier, toutes les fiches d'intervention sont complétées et mises à jour.

De plus, les communes ont désormais toute la connaissance sur la programmation des travaux récurrents et les travaux d'investissement priorités par le SIBA.

03

Surveillance
24h/24



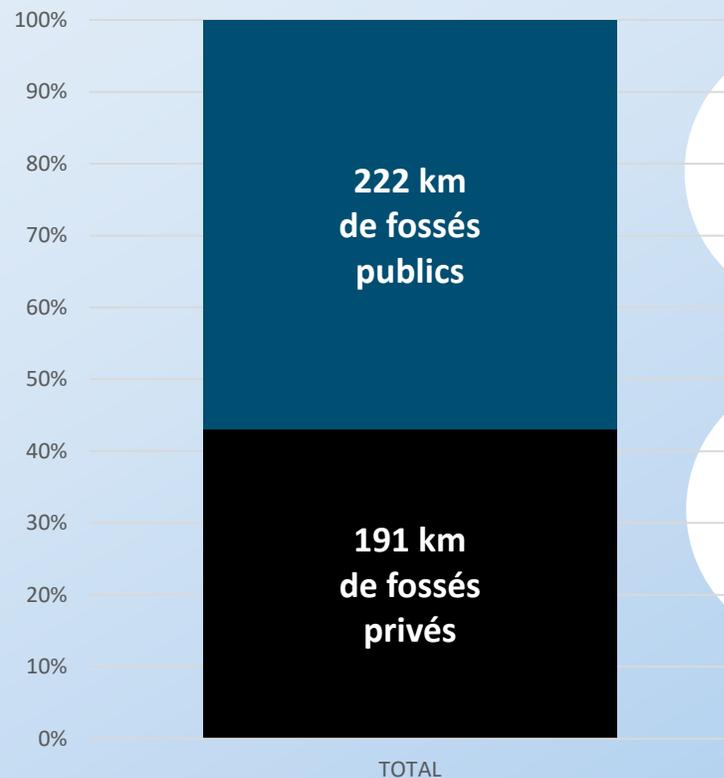
UN OUTIL DE SURVEILLANCE DU RÉSEAU
(SUPERVISION TOPKAPI)

... COMPLÉTÉ PAR UNE BASE
DE DONNÉES PATRIMONIALES



UNE PLATEFORME S.I.G. DES DONNÉES D'EXPLOITATION DU RÉSEAU
Pour suivre les demandes et interventions, et pour visualiser les résultats des modèles hydrauliques

4^{ème} ambition : LA GESTION DES EAUX PLUVIALES : L'AFFAIRE DE TOUS & MISE EN PLACE D'UNE BRIGADE DE L'EAU



*Linéaire constituant
le réseau pluvial*

- une des problématiques du territoire : la présence d'ouvrages (fossés, crastes, canalisations...), sur des parcelles privées.
- Certains propriétaires de ces parcelles doivent se « réapproprier » les enjeux portant sur l'entretien de ces ouvrages « chez eux », des pratiques et réflexes perdus

04

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES : L'AFFAIRE DE TOUS ! & MISE EN PLACE D'UNE BRIGADE DE L'EAU

Ce qu'il faut comprendre : l'eau va de l'amont vers l'aval...

Par méconnaissance, certains propriétaires préfèrent boucher un fossé, n'ayant souvent aucune idée des dégâts occasionnés... n'ayant pas connaissance que les riverains en amont seront inondés...

Des exemples en image...

DÉFAUTS D'ENTRETIEN SUR CRASTES /FOSSÉS PRIVÉS... DE LONGUE DURÉE



Colmatage de la craste sur 40 cm



Encombrement divers / réductions de passage

BUSAGE ILLÉGAL DE FOSSÉ SUR PROPRIÉTÉ PRIVÉE



BARRAGE ILLÉGAL SUR UNE CRASTE PRIVÉE

Montage d'un barrage de fortune par un propriétaire excédé d'un manque d'entretien des propriétaires amont



Inondation des propriétés en amont



Barrage illégal



Craste aval entretenue

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES : L'AFFAIRE DE TOUS ! & MISE EN PLACE D'UNE BRIGADE DE L'EAU

Aujourd'hui, pourquoi est-ce notre priorité ?

Le SIBA souhaite instaurer un dialogue avec les propriétaires qui doivent se « réapproprier » les enjeux portant sur l'entretien des ouvrages du pluvial sur leur parcelle et qui leur appartiennent de fait, des pratiques et réflexes perdus ...

→ Si la phase de dialogue, de sensibilisation et d'information n'aboutit pas, le SIBA va se doter **d'une brigade de l'eau** (2 agents) lui permettant de contraindre les propriétaires.

REMERCIEMENTS



Je tiens à remercier les acteurs, associations et particuliers, qui s'engagent à nos côtés pour maintenir un bon entretien des crastes et fossés chez eux. Indispensables au bon fonctionnement des eaux pluviales.

Aucune canalisation ne pourra remplacer ce réseau naturel de drainage que constituent les crastes et fossés. Les crastes ont la particularité de regrouper plusieurs fonctions, acheminement des eaux pluviales, drainage par connexion avec la nappe, mais aussi infiltration raison pour laquelle elles ne peuvent pas être remplacées par des canalisations !!

Un fossé non entretenu sur une parcelle impacte, par débordement, le réseau d'eaux usées et parfois peut inonder tout un quartier !

Yves Foulon Président